



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Vérification des installations électriques

(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodique

Pièce(s) jointe(s) :
Rapport de vérification dans un établissement recevant du public

N° de rapport : 134250235-002-1 - ERT
Date : 07/10/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :
BATIMENT GARONNE
2 RUE VIGUERIE
31059 TOULOUSE 09

Date(s) d'intervention :
Du 06/10/2025 au 07/10/2025

Intervenant(s) :
YANN VIVIEN



OBSERVATION(S)

Ce rapport comporte 68 pages - Version modèle rapport Electricité_ERT_6.22.2

Liste récapitulative des observations

Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Localisation		Non-conformité - Préconisation (P)
N° Obs	Références réglementaires	

Ensemble des installations électriques contrôlées

1
nouvelle observation

R. 4226-05

Les coupures et essais des dispositifs différentiels basse tension n'ont pas été réalisés pour des raisons de sécurité , de fait la vérification réglementaire n'est pas exhaustive.

(P) Les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport n'ont pas été essayés.

Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire "coupure décalée" après l'établissement d'un plan de coupure.

Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - local stockage HAA075

➤ Observation(s) local

2

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte

(P) A mettre en place

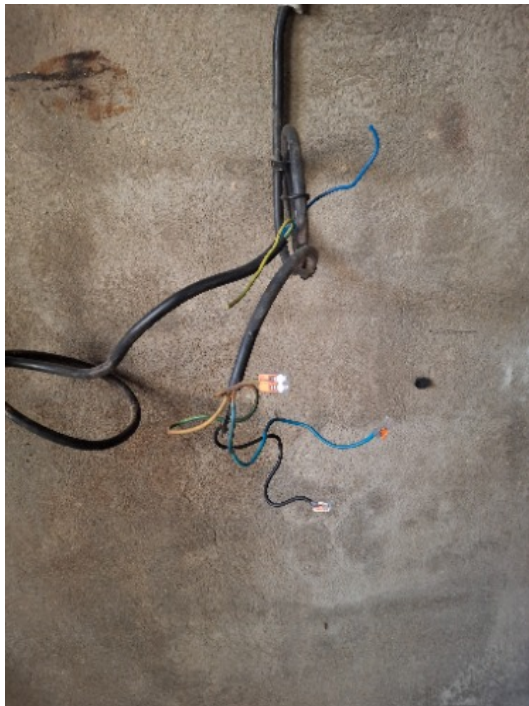

Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - galerie HAA074

➤ Observation(s) local



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) avec connexions accessibles non IP2x (dominos, connecteurs type borne automatique, etc...)
(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)



➤ **Circulateur wilo**

sur les deux

4
nouvelle
observation

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de l'entrée dans l'appareil.



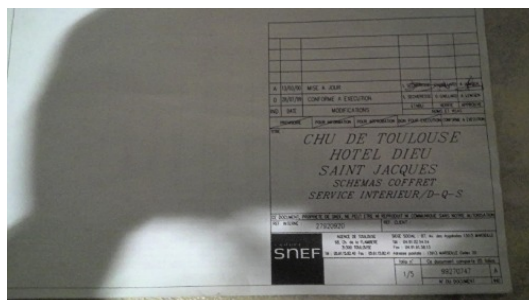
Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - sas HAB066

➤ Coffret service intérieur

5

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Présence de schéma(s) électrique(s) avec contenu incomplet ou erroné
(P) A mettre à jour



6

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

La porte de l'armoire électrique n'est pas verrouillée
(P) Faire refermer les portes par les personnes habilitées

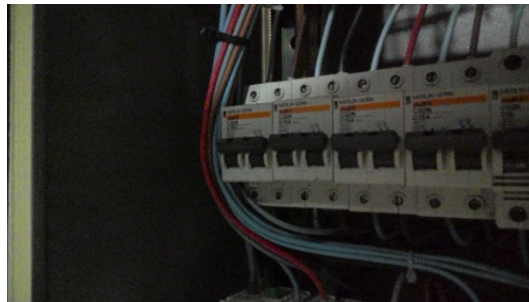


• Prise de courant

7

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 415

Le circuit prise de courant , installé après le 1/04/1992 (date d'application de l'arrêté 8/01/1992), n'est pas protégé par dispositif différentiel résiduel (DDR) à haute sensibilité
(P) A installer (seuil de déclenchement assigné 30 mA)

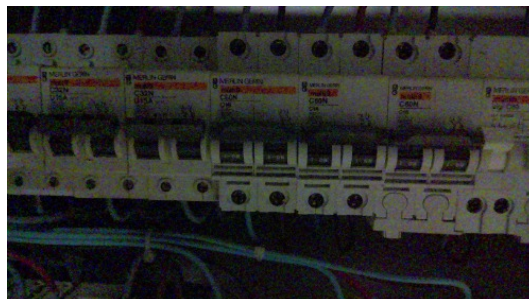


• Prise de courant

8

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 415

Le circuit prise de courant , installé après le 1/04/1992 (date d'application de l'arrêté 8/01/1992), n'est pas protégé par dispositif différentiel résiduel (DDR) à haute sensibilité
(P) A installer (seuil de déclenchement assigné 30 mA)



Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - bureau HAB072, HAB071, HAB069

➤ Observation(s) local

9

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 555

Présence de socles multiprises en série
(P) Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.



rallonge cafetière

10
nouvelle observation

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de la fiche.



➤ Appareil éclairage

Dernier de gauche

11

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - Circulation HAB053

➤ **Observation(s) local**

Interrupteur

12

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



➤ **Appareil éclairage**

13

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Continuité à la terre inexistante de la masse
(P) Vérifier la connexion du conducteur de protection dans l'appareil ou à l'origine du câble



Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - 4 locaux hélitor

➤ **Observation(s) local**

vestiaire



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Les connexions sont sous tension et accessibles au toucher
(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté ou isolation IP2x mini



➤ **Bloc de 3 prises**

sous le tableau



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Continuité à la terre inexistante et masse sous tension supérieure à 50 Volts
(P) Rétablir la continuité de terre de toute urgence



Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - circulations HAA025, HAA026, HAA027, HAA028

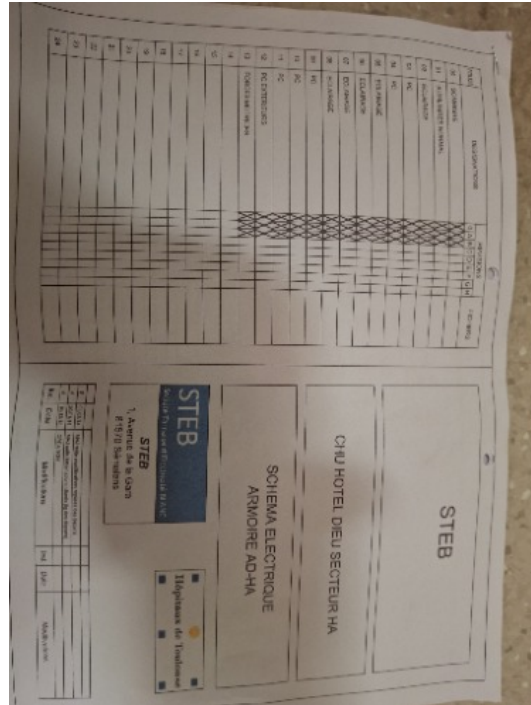
➤ **Armoire AD-HA**

16

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Présence de schéma(s) électrique(s) avec contenu incomplet ou erroné

(P) A mettre à jour



Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - bureau HAA033

➤ **Observation(s) local**

Sur mur de gauche

17

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte

(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - Local HAA004

➤ **Observation(s) local**

tube iro

18
nouvelle
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

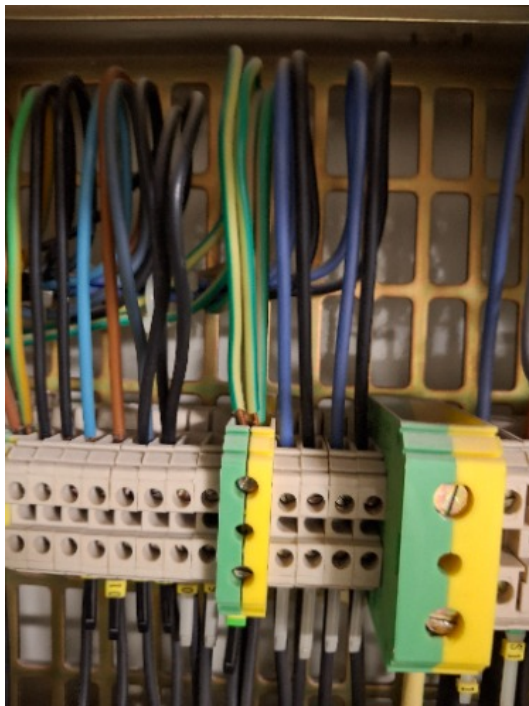
Fixation non satisfaisante
(P) A refixer durablement

➤ Armoire CTA

19
nouvelle
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

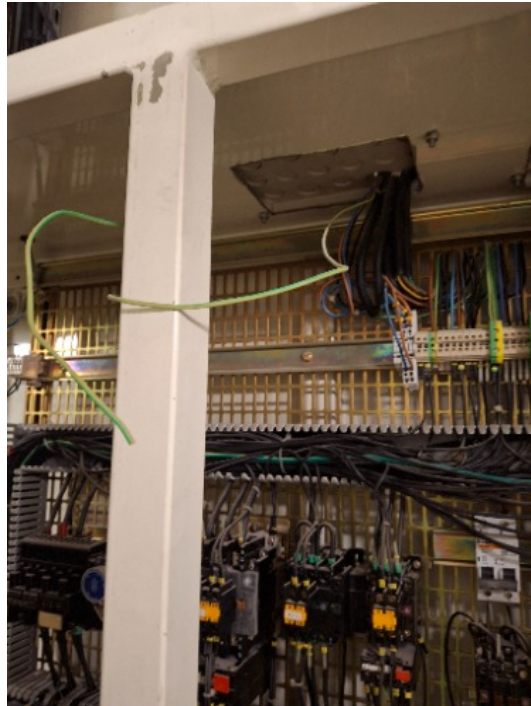
Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre





R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Le conducteur de protection du circuit n'est pas raccordé
(P) A relier au circuit de protection



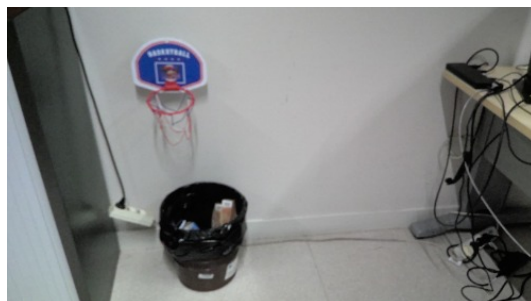
Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - bureau HAA043

➤ Observation(s) local

21

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 555

Présence de socles multiprises en série
(P) Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.



Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - bureau HAA047

➤ Observation(s) local

Rallonge grise

22

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



23
nouvelle observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Boite(s) de raccordement ouverte(s)
(P) Remettre en place le(s) couvercle(s)



Bâtiment garonne - 1er étage - Sas salle des pèlerins

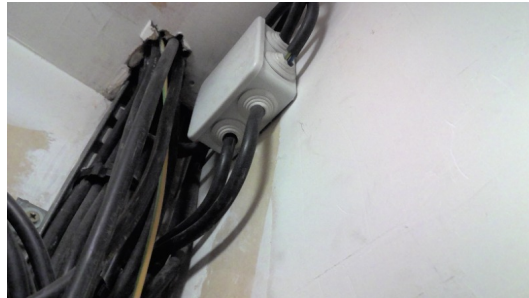
➤ Observation(s) local

Boite de dérivation au dessus du tableau

24

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de la boîte à bornes.



25

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



➤ Tableau salle des pèlerins

26

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

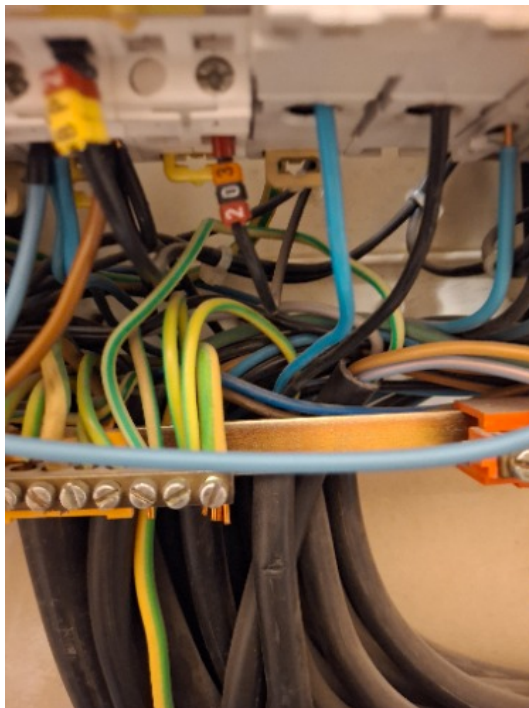
Orifices laissant accessibles des parties actives
(P) A obturer ou remettre en place rapidement les obturateurs





R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre

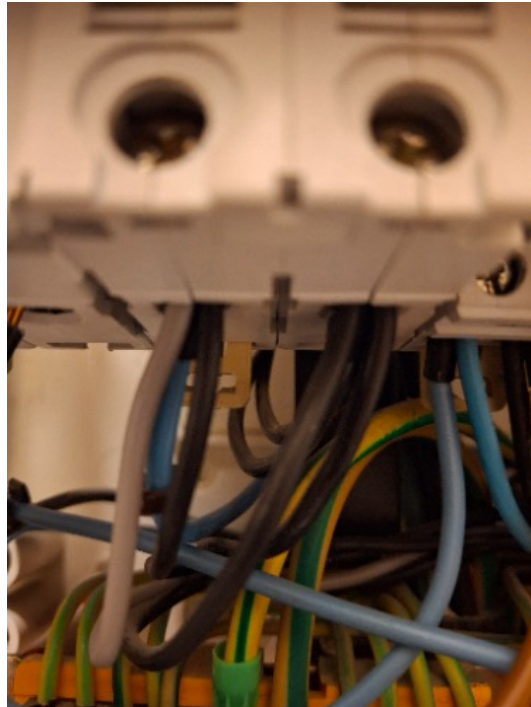


- alim circuit commande



R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Le raccordement sur la connexion dépasse les 2 conducteurs par serrages et de même section et de même nature
(P) Installer un collecteur pour leurs raccordements



➤ Appareil éclairage

29

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente
(P) A remettre en place



Bâtiment garonne - 1er étage - chapelle

➤ Armoire

rallonge noir branchée sur l'armoire

30
nouvelle
observation

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de la fiche.



alimentation disjoncteurs schneider

31
nouvelle
observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Serrage mal assuré de(s) connexion(s) de(s) conducteur(s) souple(s)
(P) Poser un (des) embout(s) de serrage



• PC sacristie

32

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Absence de protection des prises de courant par dispositif différentiel (DDR) à haute sensibilité
(P) Installer un dispositif différentiel de seuil 30mA sur l'alimentation de ces prises



Bâtiment garonne - 1er étage - salle de l'internat

➤ Appareil éclairage

Luminaire de gauche

33

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



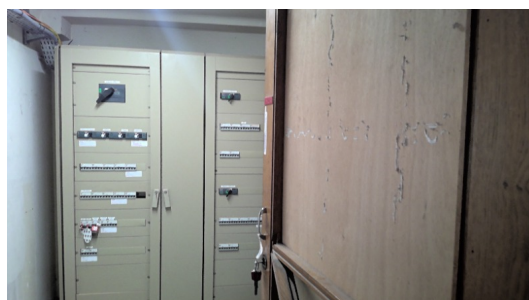
Bâtiment garonne - 1er étage - local technique

➤ Observation(s) local

34

R. 4215-13
NF C15-100_Ed2002 : 781

La signalétique d'accès à ce local à risque particulier de choc électrique est absente
(P) A mettre en place



➤ TGBT

35

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Obturbateurs absents sur les plastrons d'armoires
(P) Mettre en place des obturbateurs rapidement



• Non identifiée

36
nouvelle observation

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incorrecte de l'appareillage
(P) A remettre à jour ou compléter



Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - circulations

➤ Armoire HAA118

• Non identifiée

37

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incorrecte de l'appareillage
(P) A remettre à jour ou compléter



➤ Copie(1) TD 5

38

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

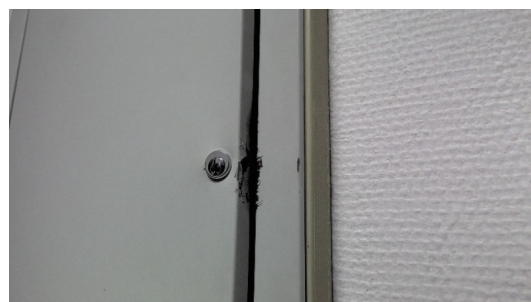
La porte de l'armoire électrique n'est pas verrouillée
(P) Faire refermer les portes par les personnes habilitées



39

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



40

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Obturbateurs absents sur les plastrons d'armoires
(P) Mettre en place des obturbateurs rapidement



41

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Absence de protection de l'installation contre les contacts indirects
(P) Installer un dispositif à courant différentiel résiduel adapté à l'installation

➤ Copie(1) TD3

42

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

La porte de l'armoire électrique n'est pas verrouillée
(P) Faire refermer les portes par les personnes habilitées



43

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Les connexions sont sous tension et accessibles au toucher
(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté ou isolation IP2x mini



44

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre

➤ Copie(1) TD 2

45

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Orifices laissant accessibles des parties actives
(P) A obturer ou remettre en place rapidement les obturateurs



46

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

La porte de l'armoire électrique n'est pas verrouillée
(P) Faire refermer les portes par les personnes habilitées



➤ Copie(1) TD 1

47

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Orifices laissant accessibles des parties actives
(P) A obturer ou remettre en place rapidement les obturateurs

Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - salle de réunion

➤ Observation(s) local

48

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - bureau 126

➤ Observation(s) local

49 R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - bureau 129

➤ Observation(s) local

50 R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - bureau 136

➤ Prise de courant sous bureau

51 R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - bureau 140

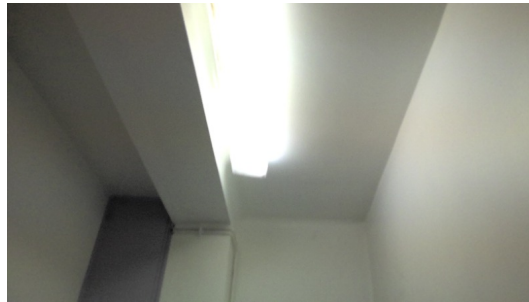
➤ Appareil éclairage

Dans petit local stockage

52

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - bureau 114

➤ Observation(s) local

A droite du radiateur

53

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) avec connexions accessibles non IP2x (dominos, connecteurs type borne automatique, etc...)
(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)



Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - bureau 104

➤ Prise de courant sur poteau

54

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 2ième étage - local électrique

➤ Armoire

55

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence ou placer les extrémités sous boîte de jonction IP2x



Bâtiment garonne - 2ième étage - Local HAA232

➤ Observation(s) local

56
nouvelle
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence ou placer les extrémités sous boîte de jonction IP2x



Bâtiment garonne - 2ième étage - ensemble des bureaux

➤ Observation(s) local

ensemble des bureaux

57
nouvelle
observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 555

Présence de socles multiprises en série
(P) Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.

Bâtiment garonne - 2ième étage - ensemble des bureaux - bureau 241

➤ Observation(s) local

58

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 2ième étage - ensemble des bureaux - secrétariat CME

➤ **Prise de courant**

Sous la table de gauche

59

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 2ième étage - ensemble des bureaux - bureau HAA245

➤ **Prise de courant en sol**

60

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 2ième étage - DSIO - ensemble des bureaux

➤ **PC bureau 205**

61

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 2ième étage - DSIO - local technique

➤ Tableau

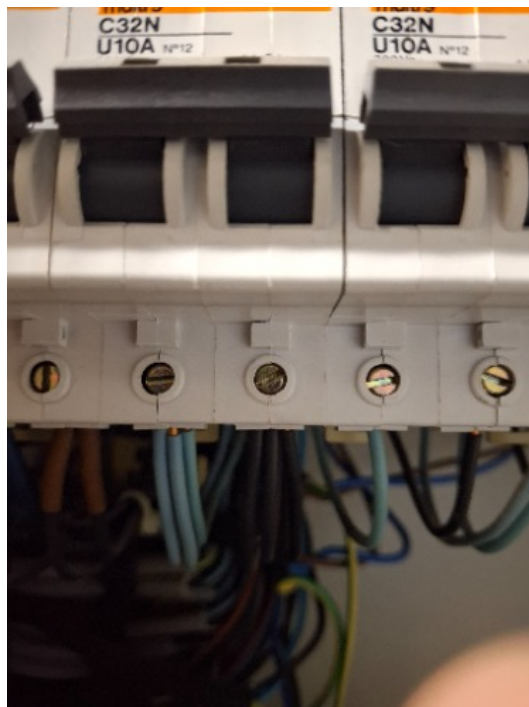
- Eclairage bureau 2-3



R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Le raccordement sur la connexion dépasse les 2 conducteurs par serrages et de même section et de même nature

(P) Installer un collecteur pour leurs raccordements



Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - hall ascenseur

➤ Appareil éclairage de sécurité

bloc C1 04 05

63
nouvelle
observation

R. 4226-13 Arrêté du Arr.14-12-
2011-art 11

Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité
(P) A remettre en état



Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - ensemble des bureaux - bureau 303

➤ **Prise de courant**

64

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - ensemble des bureaux - Local baie info

➤ **Observation(s) local**

65

R. 4215-13
NF C15-100_Ed2002 : 781

La signalétique d'accès à ce local à risque particulier de choc électrique est absente
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - ensemble des bureaux - bureau 309

➤ Observation(s) local

66

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



➤ Prise de courant

67

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - ensemble des bureaux - Bureau 310

➤ Observation(s) local



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) avec connexions accessibles non IP2x (dominos, connecteurs type borne automatique, etc...)
(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)



Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - Sas sortie de secours

➤ **Observation(s) local**

69

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence ou placer les extrémités sous boîte de jonction IP2x



Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - es calier de secours

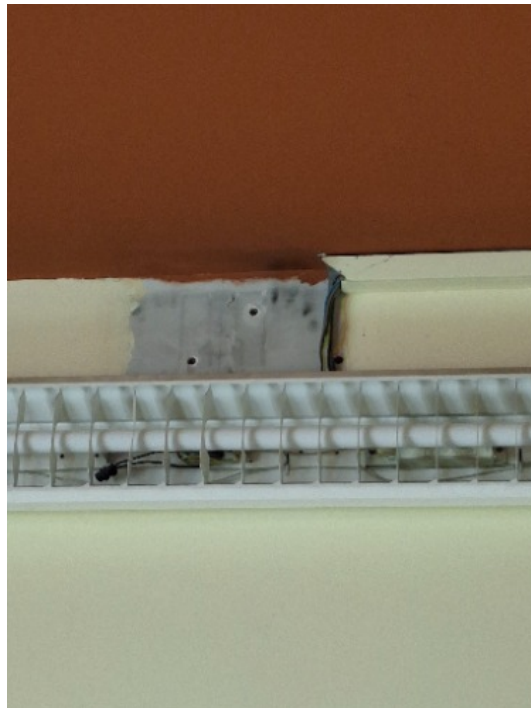
➤ **Appareil éclairage**

entre deuxième et troisième étage



R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de l'appareil.



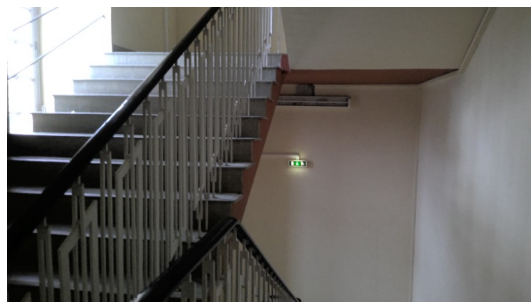
➤ Appareil éclairage de sécurité

Entre 2ième et 3ième étage

71

R. 4226-13 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 11

Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité
(P) A remettre en état



Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - local technique

➤ Tableau



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre

- armoire 2

73
nouvelle
observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Le raccordement sur la connexion dépasse les 2 conducteurs par serrages et de même section et de même nature
(P) Installer un collecteur pour leurs raccordements



Bâtiment garonne - 3ième étage droite - circulation

➤ Coffret 3

74

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau



➤ Coffret 2

75

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau



➤ Coffret 4

76

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau



77

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Orifices laissant accessibles des parties actives
(P) A obturer ou remettre en place rapidement les obturateurs



➤ Appareil éclairage de sécurité

bloc C1 04 23

78
nouvelle
observation

R. 4226-13Arrêté du Arr.14-12-
2011-art 11

Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité
(P) A remettre en état

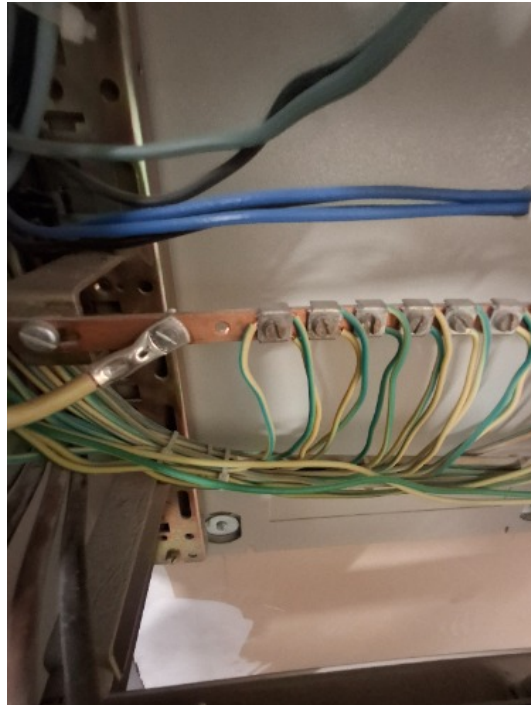
Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Local technique HAB314

➤ Armoire



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre



- Eclairage

80
nouvelle
observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Le raccordement sur la connexion dépasse les 2 conducteurs par serrages et de même section et de même nature
(P) Installer un collecteur pour leurs raccordements



81
nouvelle
observation

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Couleur conventionnelle non respectée du(des) conducteur(s) neutre
(P) Baguer le câble utilisé comme conducteur neutre en bleu clair aux deux extrémités.



• Prise de courant

82

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 415

Absence de protection complémentaire par dispositif différentiel à haute sensibilité

(P) Installer un dispositif différentiel résiduel de seuil 30mA



Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 304

➤ Observation(s) local

83

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 555

Présence de socles multiprises en série

(P) Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.



Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 313

➤ Observation(s) local

84

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 559

Douille à bout de fil non admise (Cf. règle de l'art)

(P) A remplacer par un appareil d'éclairage d'indice de protection (IP) adapté



85

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) avec connexions accessibles non IP2x (dominos, connecteurs type borne automatique, etc...)

(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)



86

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte

(P) A mettre en place



au dessus de la porte

87
nouvelle observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Boite(s) de raccordement ouverte(s)

(P) Remettre en place le(s) couvercle(s)

Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau HAB324

➤ Prise de courant

88

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)

(P) A remplacer ou à réparer



➤ Appareil éclairage

89

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 321

➤ **Prise de courant**

90

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 323

➤ **Observation(s) local**

interrupteur halogène

91
nouvelle observation

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de l'appareil.

➤ **Prise de courant**

92

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



Bâtiment garonne - 3ième étage droite - salle au dessus bloc opératoire

➤ **Observation(s) local**

nouvelle
93
Observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence ou placer les extrémités sous boîte de jonction IP2x

➤ **Appareil éclairage de sécurité**

nouvelle
94
Observation

R. 4226-13Arrêté du Arr.14-12-
2011-art 11

Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité
(P) A remettre en état

Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Circulation

➤ **Coffret 404**

• **Général**

nouvelle
95
Observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Serrage mal assuré de(s) connexion(s) de(s) conducteur(s) souple(s)
(P) Poser un (des) embout(s) de serrage

➤ **Coffret 403**

terre de la porte

nouvelle
96
Observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Conducteur(s) vert/jaune non raccordé(s)
(P) A relier au circuit de protection

➤ **Coffret 402**

terre de la porte

nouvelle
97
Observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Conducteur(s) vert/jaune non raccordé(s)
(P) A relier au circuit de protection

➤ **Coffret 401**

Terre de la porte

nouvelle
98
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Conducteur(s) vert/jaune non raccordé(s)
(P) A relier au circuit de protection

nouvelle
99
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre

➤ Armoire 2

nouvelle
100
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre

bornier

nouvelle
101
observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Serrage mal réalisé sur l'appareillage (présence d'un nombre trop important de conducteurs / borne)
(P) Limiter le nombre de conducteurs / bornes afin d'assurer un bon serrage

➤ Coffret 406

nouvelle
102
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Orifices laissant accessibles des parties actives
(P) A obturer ou remettre en place rapidement les obturateurs

➤ Armoire 1

nouvelle
103
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre

Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Local technique CFA

➤ Armoire HAA433

nouvelle
104
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre

• Alim général escalier

nouvelle
105
observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Le raccordement sur la connexion dépasse les 2 conducteurs par serrages et de même section et de même nature
(P) Installer un collecteur pour leurs raccordements

Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Ensemble des bureaux

➤ Observation(s) local

ensemble des bureaux

106
nouvelle
observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 555

Présence de socles multiprises en série
(P) Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.

Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Ensemble des bureaux - Bureau 401

➤ Observation(s) local

107

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



108

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Câble(s) inadapté(s) aux influences externes présentes
(P) A placer sous conduits ou goulottes.



109

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Câble(s) inadapté(s) aux influences externes présentes
(P) A placer sous conduits ou goulottes.



110
nouvelle
observation

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place

Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Ensemble des bureaux - Bureau 403

➤ Observation(s) local

111 R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Ensemble des bureaux - Bureau 417

➤ Observation(s) local

112 R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Ensemble des bureaux - Bureau 418

➤ Observation(s) local

113 R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) avec connexions accessibles non IP2x (dominos, connecteurs type borne automatique, etc...)
(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)



multiprise



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer

Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Ensemble des bureaux - Bureau 420

➤ Prise de courant

Sur goulotte de gauche

115

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Circulation

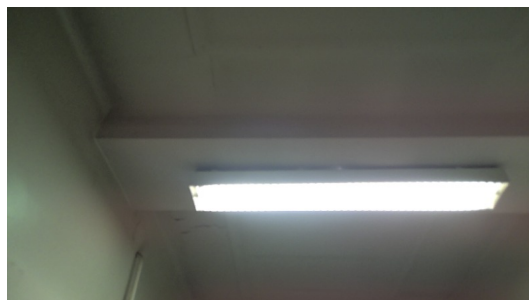
➤ Observation(s) local

Plusieurs luminaire

116

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Fixation non satisfaisante
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Salle de réunion

➤ Observation(s) local

117

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 431

➤ **Observation(s) local**

118

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Absence de couvercle sur la goulotte
(P) A mettre en place



Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 432

➤ **Appareil éclairage**

119

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 433

➤ **Prise de courant**

Derrière le bureau

120

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Les connexions sont sous tension et accessibles au toucher
(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté ou isolation IP2x mini



Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 434

➤ Appareil éclairage

121

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Salle 439

➤ Observation(s) local

Plusieurs prises arrachées

122

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Fixation non satisfaisante
(P) A refixer durablement



x

Numéro d'observation récurrente

nouvelle
x
observation

Nouvelle observation

(P) : Préconisation

Sommaire

1. Renseignements généraux de l'établissement	49
1.1 Renseignements principaux	49
1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	50
Documents nécessaires à la vérification	50
Limite(s) d'intervention	50
1.3 Changements importants depuis la précédente vérification	54
2. Caractéristiques principales des installations	55
2.1 Structure de l'établissement	55
Nombre de bâtiments / affectation	55
3. Examen des prescriptions applicables	56
4. Résultats des mesurages et essais	57
4.1 Appareils de mesure et d'essais utilisés	57
4.2 Résultats	57
Dispositifs différentiels à courant résiduel	57
Examen des circuits terminaux	62
5. Résultats des autres vérifications	63
Liste des observations des circuits sans différentiel	63
Liste des observations des tableaux	63
6. Annexes	66
Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages	
Rappels sur les vérifications d'installations électriques	67

1. Renseignements généraux de l'établissement

1.1 Renseignements principaux

Etablissement vérifié :	BATIMENT GARONNE 2 RUE VIGUERIE 31059 TOULOUSE 09 N° Etab : A54136514 N° Mission : C24049962M0144
Installation(s) vérifiée(s) :	Ensemble de l'établissement
Activité principale :	Activités hospitalières
Vérification :	
• Nature :	Périodique
• Périodicité réglementaire :	Annuelle
• Dates :	Du 06/10/2025 au 07/10/2025
• Durée (jours) :	2
• Date précédente :	14/10/2024
Accompagnement réglementaire :	Total
• Accompagnateur :	M. ismael mouhssim (agent technique)
Vérificateur(s) :	M. YANN VIVIEN MIDI PYRENEES
Surveillance des installations :	M. nicolas sauriac (responsable technique)
Registre de contrôle :	a été présenté et signé
Compte-rendu de fin de visite à :	M. ismael mouhssim (agent technique)

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes.			✓	
Schémas unifilaires des installations électriques		✓		
Rapport de vérification initiale			✓	
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion				✓
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments			✓	
Eléments de traçabilité des essais réglementaires	✓			

Limite(s) d'intervention

- Limite(s) d'intervention générale(s)
- Limite(s) d'intervention particulière(s)

Ensemble des installations électriques contrôlées

La continuité à la terre du (des) récepteur(s) noté hauteur inaccessible au paragraphe Examen des circuits terminaux n'a pu être vérifiée.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Bâtiment garonne

Le plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes, bien que prévu au contrat, ne nous a pas été transmis ou est incomplet, ce qui n'a pas permis de mener complètement à bien notre mission.

(P) En l'absence d'éléments, nous avons proposé un classement des locaux en application du guide UTE C 15 103 à l'exception des locaux présentant un risque d'explosion.

Nous communiquer le plan en cas de désaccord.

En l'absence de schémas complets et d'identifications suffisantes des circuits des tableaux ou coffrets, nous n'avons pu réaliser de synoptique correcte de l'installation

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire

Les notes de calcul justifiant du dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection, bien que prévu au contrat, ne nous a pas été transmis ou est incomplet, ce qui n'a pas permis de mener complètement à bien notre mission.

(P) En l'absence de note de calcul nous avons estimé les différents courants en comparaison des valeurs fournies dans le guide UTE C 15 105, nous sommes à votre disposition pour procéder à une vérification par note de calcul.

Les limites d'intervention (accès et/ou mise hors tension et/ou documents non fournis) conduisent à maintenir les non-conformités millésimées antérieurement à la date de visite

(P) Nous sommes à votre disposition pour définir les modalités contractuelles de ces compléments de vérifications; à cet effet, nous vous proposons de prendre contact avec votre Agence APAVE (Cf. coordonnée en page de couverture)

Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - Circulation HAB053

➤ Appareil éclairage

La mesure d'isolement n'a pas été réalisée sans accès possible aux connexions.

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - local espace vert

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 1er étage - local HAB118

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 1er étage - petite pièce a l'étage de la chapelle

Matériel non en service

(P) Avant une éventuelle remise en usage, vous assurer de son état de conformité, le cas échéant en sollicitant une vérification par APAVE

Bâtiment garonne - 1er étage - Local à droite salle de l'internat

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 1er étage - local a gauche escalier

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 1er étage - local technique

➤ **TGBT**

Armoire (coffret) non inspecté (ouverture de la porte d'accès asservi à la mise hors tension)

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Bâtiment garonne - 1er étage - local a droite escalier

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 2ième étage - ensemble des bureaux - local privé HAA231

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - circulation HAA327

➤ **T7**

En l'absence de mise à disposition d'accès sécurisé, nous n'avons pu procéder à la vérification ou au relevés des caractéristiques des matériels identifiés comme "inaccessibles" dans la liste des circuits terminaux
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

➤ T2

En l'absence de mise à disposition d'accès sécurisé, nous n'avons pu procéder à la vérification ou au relevés des caractéristiques des matériels identifiés comme "inaccessibles" dans la liste des circuits terminaux
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

➤ T1

En l'absence de mise à disposition d'accès sécurisé, nous n'avons pu procéder à la vérification ou au relevés des caractéristiques des matériels identifiés comme "inaccessibles" dans la liste des circuits terminaux
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

➤ T8

En l'absence de mise à disposition d'accès sécurisé, nous n'avons pu procéder à la vérification ou au relevés des caractéristiques des matériels identifiés comme "inaccessibles" dans la liste des circuits terminaux
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

➤ Armoire

En l'absence de mise à disposition d'accès sécurisé, nous n'avons pu procéder à la vérification ou au relevés des caractéristiques des matériels identifiés comme "inaccessibles" dans la liste des circuits terminaux
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - Circulation HAA338

➤ Armoire T 4,5,3,6

En l'absence de mise à disposition d'accès sécurisé, nous n'avons pu procéder à la vérification ou au relevés des caractéristiques des matériels identifiés comme "inaccessibles" dans la liste des circuits terminaux
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - ensemble des bureaux - Bureau 308

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 3ième étage droite - circulation

➤ Coffret 5

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.



Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Ensemble des bureaux - ancien bloc opérateurs

Matériel non en service

(P) Avant une éventuelle remise en usage, vous assurer de son état de conformité, le cas échéant en sollicitant une vérification par APAVE

Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Combles

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Salle 439

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

1.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

2. Caractéristiques principales des installations

2.1 Structure de l'établissement

Nombre de bâtiments / affectation

1. bâtiment sur 4 étages composé de bureaux, de salle de réception

Pour les autres caractéristiques se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification

3. Examen des prescriptions applicables

Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification

4. Résultats des mesurages et essais

4.1 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
ELECTRO-P JP WHEEL-E	MEGGER MFT 1835		MEGGER MFT 1835	

4.2 Résultats

Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - sas HAB066							
➤ Coffret service intérieur							
1	PC D42	DDR	30	Inst	NE		
24	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - 4 locaux hélior							
➤ Tableau							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - circulations HAA025, HAA026, HAA027, HAA028							
➤ Armoire AD-HA							
6	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
7	Général prises	DDR	30	Inst	NE		
3	PC extérieures	DDR	30	Inst	NE		
1	Extracteur	DDR	300	Inst	NE		
1	Boîte à clé	DDR	30	Inst	NE		
2	PC extérieures	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - Local HAA004							
➤ Armoire CTA							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
1	alim régulation	DDR	300	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 1er étage - Sas salle des pèlerins							
➤ Tableau salle des pèlerins							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 1er étage - chapelle							
➤ Armoire							
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I Δ_n (mA)	Tempo (s)			
Bâtiment garonne - 1er étage - local technique							
➤ TDHAA101							
5	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TGBT							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - circulations							
➤ Armoire HAA117							
4	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Armoire HAA118							
1	Non identifiée	DDR	30	Inst	NE		37
32	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Copie(1) TD 4							
9	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Copie(1) TD3							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
➤ Copie(1) TD 2							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Copie(1) TD 1							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - local technique HAA122							
➤ VDI							
5	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 2ième étage - local électrique							
➤ Armoire							
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 2ième étage - localélectriqueélectriqueHAA250							
➤ Armoire HAA250							
6	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 2ième étage - local photocopieur							
➤ TD 2.1							
6	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 2ième étage - circulation HAA219							
➤ TD 2.3							
5	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD 2.2							
6	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
Bâtiment garonne - 2ième étage - Circulation HAA234							
➤ TD 2.5							
7	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 2ième étage - Local HAA232							
➤ TD 2.6							
10	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
2	Non identifiée	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 2ième étage - ensemble des bureaux							
➤ TD 2.7							
7	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 2ième étage - DSIO - local technique							
➤ Tableau							
14	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - circulation HAA327							
➤ Armoire							
4	Armoires	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - Circulation HAA338							
➤ Armoire 2							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - ensemble des bureaux - Local baie info							
➤ Tableau							
4	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - local technique							
➤ Tableau							
4	armoire	DDR	300	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 3ième étage droite - circulation							
➤ Coffret 1							
1	Général	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 3							
1	Général	DDR	30	Inst	NE		
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 2							
1	Général	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 4							
1	Général	IDR	300	Inst	NE		
3	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
4	Non identifiée	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Local technique HAB314							
➤ Armoire							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
3	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Circulation							
➤ Coffret 404							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		95
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 403							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 402							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 401							
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 408							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
➤ Armoire 2							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 407							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 406							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 405							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Armoire 1							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
1	Ampli	DDR	30	Inst	NE		
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Local technique CFA							
➤ Armoire HAA433							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
1	Alim général escalier	IDR	300	Inst	NE		105
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
5	Départs armoires	DDR	300	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 4ième étage droite - médecin conseil							
➤ TD médecin conseil							
3	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Circulation							
➤ TD 2 zone 2							
5	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD 1 zone 2							
5	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD 1 zone 1							
4	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD 1 zone 3							
3	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD 2 zone 3							
4	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD 2 zone1							
4	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Local électrique							
➤ Armoire							
4	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		

Significations des abréviations utilisées			
DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	RD : Relais différentiel	I_{Δn} : Intensité différentielle
B : Bon fonctionnement du différentiel < = à 1A ou bon fonctionnement mécanique du différentiel > à 1A	M : Fonctionnement incorrect du différentiel < = à 1A ou fonctionnement incorrect mécanique du différentiel > à 1A	NE : Fonctionnement du différentiel < = à 1A ou fonctionnement mécanique du différentiel > à 1A non essayé	Tempo : Temporisation

Examen des circuits terminaux

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs	
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)			
Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - Circulation HAB053											12
3	Appareil éclairage(2025)								M NM	13	
Bâtiment garonne - 1er étage - Sas salle des pèlerins											24
											25
2	Appareil éclairage(2024)								B	29	
Bâtiment garonne - 1er étage - salle de l'internat											
2	Appareil éclairage(2024)								B	33	
Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - bureau 140											
3	Appareil éclairage(2024)								B	52	
Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 432											
2	Appareil éclairage(2024)								B	119	
Bâtiment garonne - 4ième étage droite - Ensemble des bureaux - Bureau 434											
2	Appareil éclairage(2024)								B	121	

* En absence de renseignement classe 1

Significations des abréviations utilisées			
CI : Classe	In : Intensité nominale	B : Continuité satisfaisante	M : Continuité non satisfaisante
Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	I : Interrupteur
Fu : Fusibles	RE : Relais Electronique	PI : Protection Intégrée	PSNE : Protection Surcharge non exigée
RT : Relais Thermique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique	ND : Non déterminé
MIPI : Masse Inaccessible Protection Intrinsèque – sans objet	NM : Non mesuré		

5. Résultats des autres vérifications

Liste des observations des circuits sans différentiel

Localisation - Désignation	N° Obs
Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - sas HAB066	
➤ Coffret service intérieur	
Prise de courant	7
Prise de courant	8
Bâtiment garonne - 1er étage - Sas salle des pèlerins	
➤ Tableau salle des pèlerins	
alim circuit commande	28
Bâtiment garonne - 1er étage - chapelle	
➤ Armoire	
PC sacristie	32
Bâtiment garonne - 1er étage - local technique	
➤ TGBT	
Non identifiée	36
Bâtiment garonne - 2ième étage - DSIO - local technique	
➤ Tableau	
Eclairage bureau 2-3	62
Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - local technique	
➤ Tableau	
armoire 2	73
Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Local technique HAB314	
➤ Armoire	
Eclairage	80
	81
Prise de courant	82

Liste des observations des tableaux

Localisation - Désignation	N° Obs
----------------------------	-----------

Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - sas HAB066

➤ Coffret service intérieur	5
	6

Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - circulations HAA025, HAA026, HAA027, HAA028

➤ Armoire AD-HA	16
-----------------	----

Bâtiment garonne - rez de chaussée porte C - achats et approvisionnement - Local HAA004

➤ Armoire CTA	19
	20

Bâtiment garonne - 1er étage - Sas salle des pèlerins

➤ Tableau salle des pèlerins	26
	27

Bâtiment garonne - 1er étage - chapelle

➤ Armoire	30
	31

Bâtiment garonne - 1er étage - local technique

➤ TGBT	35
--------	----

Bâtiment garonne - 1er étage - direction des affaires juridiques - circulations

	38
➤ Copie(1) TD 5	39
	40
	41
	42
➤ Copie(1) TD3	43
	44
➤ Copie(1) TD 2	45
	46
➤ Copie(1) TD 1	47

Bâtiment garonne - 2ième étage - local électrique

➤ Armoire	55
-----------	----

Bâtiment garonne - 3ième étage côté gauche - local technique

➤ Tableau	72
-----------	----

Bâtiment garonne - 3ième étage droite - circulation

➤ Coffret 3	74
➤ Coffret 2	75
➤ Coffret 4	76
	77

Bâtiment garonne - 3ième étage droite - Local technique HAB314

➤ Armoire	79
-----------	----

Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Circulation

➤ Coffret 403	96
➤ Coffret 402	97
➤ Coffret 401	98
	99
➤ Armoire 2	100
	101
➤ Coffret 406	102
➤ Armoire 1	103

Bâtiment garonne - 4 ième étage gauche - Local technique CFA

➤ Armoire HAA433	104
------------------	------------

6. Annexes

Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages

Préambule

Les mesures / essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.

Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment série NF C15-100, NF C 15-150-1, NF EN 50107-1, NF C 15-211, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200).

Résistance des Prises de terre

- **Etendue** : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
- **Méthodologie** :
Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée.
Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- **Valeurs limites**

Type de réseau	Valeur Id (A) HT	Valeur maximum prise de terre				Masses BT TT (Ohm)
		TNR – ITR (Ohm)	TTS (Ohm)			
			U _{tp} = 2 kV	U _{tp} = 4 kV	U _{tp} = 10 kV	
Aéro-souterrain	40	26	30	30	30	50 / I Delta n
	150	6	10	24	30	
	300	3	5	12	30	
Souterrain	1000	1	1	3	10	

Pour la NF C 13 200, en règle générale, une valeur de prise de terre inférieure ou égale à 1 ohm est présumée satisfaire à cette exigence.

U_{tp} : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Continuité des conducteurs de protection

- **Etendue** : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - Quelque soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité).
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires présentés.
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux (ou locaux ayant des influences externes assimilées), la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes accessibles depuis le sol.
- **Méthodologie** : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre, d'un ohmmètre ou visuellement.
- **Valeurs limites**
 - **En basse tension** :
La valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de distribution doit être systématiquement indiquée lors des vérifications initiales.
Les valeurs de continuité des conducteurs de protection aboutissant aux différents matériels doivent être comparées à celles préconisées dans le paragraphe D.6.2 ou D.6.3 du guide UTE C 15-105; toutefois, lors des vérifications initiales ou sur demande de l'inspection du travail réalisées en schéma TN ou IT, en l'absence de notes de calculs justificatives dans le dossier technique, les valeurs sont à comparer à celles du tableau DC du paragraphe D.6.1 du guide UTE C 15-105.
 - **En haute tension** :
En cas de doute, ou lorsque l'examen visuel n'est pas réalisable, une mesure de continuité doit être effectuée; entre deux points simultanément accessibles.
La résistance mesurée doit être au plus égale à 200 mΩ.
- **Unité des valeurs** : milli-ohm ou ohm.
- **Sur les prises de courant sans millésime est réalisée tous les ans.**
- **Sur les appareils d'éclairage ou prises de courant avec millésime est réalisée à la date du millésime.**

Isolement des Circuits et Matériels BT

- **Etendue** : Quelque soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, les matériels fixes et semi-fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux ou absent, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II.
- **Méthodologie** : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- **Valeurs limites** : 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200), pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U ≤ 230V, 0,40 Mégohm pour U > 230V.
- **Unité des valeurs** : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- **Etendue** : L'essai du CPI (sauf si présence d'un défaut) est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie** : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- **Valeurs limites** : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- **Unité des valeurs** : kOhm

Essais Des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- **Etendue** : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT et les DDR > à 1A. Cet essai est réalisé si l'établissement l'autorise et le rend possible.
- **Méthodologie** : L'essai des DDR est réalisé par création d'un défaut réel sur l'installation ou d'un défaut amont-aval (méthode 1 ou 2 de l'annexe 6B du titre 6 de la NFC15-100-1).
- **Valeurs limites** : Essais satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I delta n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2).
- **Unité des valeurs** : mA
- Pour les DDR > à 1A seul un test de fonctionnement mécanique par le bouton test est réalisé.

Rappels sur les vérifications d'installations électriques en application des articles R. 4226-14, R. 4226-16, R. 4226-21 et R. 4722-26 du code du travail

1. OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par :

- les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail,
- le décret mines et carrières décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité,
- les arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques).

Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé « Employeur » dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus sauf en VDT (R4722-26).

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques,
- protection contre la foudre, etc,
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
 - protection du public contre les risques d'incendie et de panique
 - protection des biens et de l'environnement
 - conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques),
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles,
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants),
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public),
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage,
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2. ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

La vérification d'un équipement de travail porte sur les points suivants :

- adaptation de l'équipement de travail aux caractéristiques de l'installation fixe d'alimentation, en ce qui concerne le schéma des mises à la terre et le courant de court-circuit présumé au point d'installation,
- adaptation des différentes enveloppes et des câbles aux conditions d'influences externes,
- protection contre les contacts directs,
- protection contre les contacts indirects en cas de défaut d'isolement sur les masses accessibles,
- protection contre les surintensités de la canalisation fixe alimentant la machine.

La vérification ne concerne pas la protection contre les surintensités des circuits internes ni la protection des moteurs contre les échauffements anormaux des équipements de travail soumis à des règles de conception lors de leur première mise sur le marché.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3. ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (cf. §6),
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.),
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NF C18 510 art 11.4.2),
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension,
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection,
 - les schémas complets et à jour,
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion, à défaut le

classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.

Indication, le cas échéant par famille de locaux, des conditions d'influences externes et des degrés minimaux de protection des matériels.

Les emplacements à risques d'explosion et leur classification en zones figurent dans « le document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE) » établi et mis à jour par le chef d'établissement, il n'est pas du ressort du vérificateur de proposer un tel classement.

Si nécessaire, une limite d'intervention est portée dans le rapport à ce sujet indiquant que le DRPCE n'a pas été réalisé ou fourni par le chef d'établissement et qu'une analyse permettant sa rédaction doit être menée.

- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE), prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail,
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.
- Note DGT mars 2024 :
 - Dépose et repose des plastrons des armoires basse tension :

La dépose et repose des plastrons est à réaliser par une personne habilitée de l'établissement ou missionnée pour le faire par le client. Si ce n'est pas réalisé, l'intervenant APAVE procède à la dépose et repose des plastrons sauf refus du client. Cette intervention pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. En cas de refus ou de risque pour l'intervenant APAVE, cela fera l'objet d'une observation et l'acte technique ne sera pas réalisé.
 - Essais des dispositifs différentiels :

L'essai des dispositifs différentiels est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Essais des dispositifs de coupure d'urgence des armoires de distribution basse tension :

L'essai des systèmes télécommandés des coupures d'urgence des armoires de distribution basse tension est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Coupure décalées :

En cas de coupure décalée ce rapport fera l'objet d'un rapport en complète et remplace.

4. CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments.

A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5. RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les observations sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à cette dernière version, les opérations qui permettent de lever les observations sont à réaliser dans le cadre de cette norme antérieure sauf si l'ampleur des travaux les soumet à une visite initiale électrique qui sera réalisée en référence à la dernière version de la norme concernée.

Le rapport réglementaire de vérification des installations électriques est destiné à l'employeur, lorsque le contractant (Facility Manager par exemple), n'est pas l'employeur, l'original du livrable doit lui être adressé.

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence APAVE qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi, le contenu du présent est considéré comme définitivement validé.

6. MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure⁽¹⁾ doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité', elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

⁽¹⁾ Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, modification/ajout de circuits de distribution, création/réaménagement d'installations

7. SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8. INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9. INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.